

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 1 an
Seine, S.-et-O. 87 15 20 30 1
France, C.G.P. 73 15 20 30 1
Etranger 10 15 20 30 1
TELEPHONE
Administ. Gut. 01-57-01-74-01-75
Rédaction Gut. 01-57-01-75-01-78
Stéphien PICHON
Directeur Politique

5 heures du matin
Le Petit Journal
5 heures du matin

MERCREDI
* 10 *
OCTOBRE
Le Numéro 10 Centimes
SAINT PAULIN
55 Avenue - 1917 - N° 30.011
61, rue Lafayette, Paris (9)

NOUVEAU BOND FRANCO-ANGLAIS DANS LES FLANDRES

Les Français avancent jusqu'à la forêt d'Houthulst prennent plusieurs villages et font plus de 300 prisonniers

Les Anglais réalisent tous leurs objectifs, atteignent Passchendaele et capturent plus de 1.000 prisonniers

VIVE RÉACTION DES ALLEMANDS



La bataille a recommencé hier avec intensité dans les Flandres et a procuré aux Alliés une nouvelle occasion d'affirmer leur supériorité sur l'ennemi. Les troupes françaises, qui sous le commandement du général Anthoine occupent le secteur, situé à la gauche de l'armée britannique, ont pris part cette fois à la lutte et y ont joué un rôle des plus brillants. Elles ont pour leur part réalisé une avance de deux kilomètres sur un front de deux kilomètres et demi, capturant 300 prisonniers, 2 canons, 4 mitrailleuses et du matériel de guerre. Ce qui double la valeur de ce résultat, c'est qu'il a été obtenu avec des pertes extrêmement minimes. Au reste, il convient de remarquer que, grâce à l'habileté du commandement et à la soignée préparation d'artillerie, les précédentes attaques exécutées par nos troupes dans ce même secteur ne nous avaient coûté que des sacrifices très faibles. C'est ainsi que lors de l'offensive du 31 juillet, nous avons eu seulement 261 hommes hors de combat, et lors de l'attaque du 16 août, 330 hommes pour une avance variant de 3 à 5 kilomètres en profondeur.

Le front français, dans le secteur d'attaque, était jalonné par le ruisseau Broonbeek qui coule de l'ouest à l'est et est situé à moitié distance entre le ruisseau Kortbeek et la forêt d'Houthulst. L'objectif fixé à nos soldats était d'arriver à la lisière de cette forêt qui se dressait en face d'eux, à environ 2 kilomètres de distance. Cet objectif, ils l'ont complètement atteint. Cinq heures hier ont suffi pour débayer tout le terrain entre le ruisseau et la forêt. Les Allemands sont maintenant rejetés dans les bois qu'ils ont organisés comme un re-

L'attaque française

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)
Front français des Flandres, 9 Octobre.
— Collaborant avec les Britanniques, des Français se battent dans les Flandres. Ils forment l'armée Anthoine. Elle attaque ce matin et fut victorieuse.

Depuis trois mois, c'est la sixième fois que, dans ce sol de boue, ils portent aux Allemands. Le 31 juillet, le 16 août, le 30 et le 28 septembre, le 4 octobre, sont les dates des cinq premières. La sixième est de cette aurore. Fidèle à son passé, l'ennemi recula.

Sous la pluie, dans le vent

Il était 5 h. 20. Toute la nuit le vent avait soufflé à pleine vitesse. Il avait plu aussi. Il pleuvait et il venait d'ailleurs depuis de longs jours. Pour mener la guerre sous ce ciel qui ne cesse de fondre en eau, il faut être ou sorcier ou optimiste. Expliquons-nous : il faut être sorcier pour deviner le temps ou optimiste pour s'en moquer. Que le général Anthoine soit sorcier, voilà ce que je ne voudrais avancer ; mais qu'il soit optimiste, cela je l'affirme. Hier soir, il pleuvait à vous transpercer trois caoutchoucs superposés, voire goudronnés. Le général Anthoine n'en eut pas le cœur mouillé. Il dit : « On attaquera demain à 5 h. 20. »

La vue est libre, la haine aussi...

La bataille se passait sur un champ de plain-pied. Comme nous la vîmes hier, ainsi doivent toujours l'imaginer les enfants. Rien ne séparait les adversaires. Plus de crêtes, plus de monts, plus de ravins, les cotes éminentes de ces tristes plaines s'appellent la cote 4, la cote 6, la cote 7, la cote 8, la cote 9, la cote 10, la cote 11, la cote 12, la cote 13, la cote 14, la cote 15, la cote 16, la cote 17, la cote 18, la cote 19, la cote 20, la cote 21, la cote 22, la cote 23, la cote 24, la cote 25, la cote 26, la cote 27, la cote 28, la cote 29, la cote 30, la cote 31, la cote 32, la cote 33, la cote 34, la cote 35, la cote 36, la cote 37, la cote 38, la cote 39, la cote 40, la cote 41, la cote 42, la cote 43, la cote 44, la cote 45, la cote 46, la cote 47, la cote 48, la cote 49, la cote 50, la cote 51, la cote 52, la cote 53, la cote 54, la cote 55, la cote 56, la cote 57, la cote 58, la cote 59, la cote 60, la cote 61, la cote 62, la cote 63, la cote 64, la cote 65, la cote 66, la cote 67, la cote 68, la cote 69, la cote 70, la cote 71, la cote 72, la cote 73, la cote 74, la cote 75, la cote 76, la cote 77, la cote 78, la cote 79, la cote 80, la cote 81, la cote 82, la cote 83, la cote 84, la cote 85, la cote 86, la cote 87, la cote 88, la cote 89, la cote 90, la cote 91, la cote 92, la cote 93, la cote 94, la cote 95, la cote 96, la cote 97, la cote 98, la cote 99, la cote 100, la cote 101, la cote 102, la cote 103, la cote 104, la cote 105, la cote 106, la cote 107, la cote 108, la cote 109, la cote 110, la cote 111, la cote 112, la cote 113, la cote 114, la cote 115, la cote 116, la cote 117, la cote 118, la cote 119, la cote 120, la cote 121, la cote 122, la cote 123, la cote 124, la cote 125, la cote 126, la cote 127, la cote 128, la cote 129, la cote 130, la cote 131, la cote 132, la cote 133, la cote 134, la cote 135, la cote 136, la cote 137, la cote 138, la cote 139, la cote 140, la cote 141, la cote 142, la cote 143, la cote 144, la cote 145, la cote 146, la cote 147, la cote 148, la cote 149, la cote 150, la cote 151, la cote 152, la cote 153, la cote 154, la cote 155, la cote 156, la cote 157, la cote 158, la cote 159, la cote 160, la cote 161, la cote 162, la cote 163, la cote 164, la cote 165, la cote 166, la cote 167, la cote 168, la cote 169, la cote 170, la cote 171, la cote 172, la cote 173, la cote 174, la cote 175, la cote 176, la cote 177, la cote 178, la cote 179, la cote 180, la cote 181, la cote 182, la cote 183, la cote 184, la cote 185, la cote 186, la cote 187, la cote 188, la cote 189, la cote 190, la cote 191, la cote 192, la cote 193, la cote 194, la cote 195, la cote 196, la cote 197, la cote 198, la cote 199, la cote 200, la cote 201, la cote 202, la cote 203, la cote 204, la cote 205, la cote 206, la cote 207, la cote 208, la cote 209, la cote 210, la cote 211, la cote 212, la cote 213, la cote 214, la cote 215, la cote 216, la cote 217, la cote 218, la cote 219, la cote 220, la cote 221, la cote 222, la cote 223, la cote 224, la cote 225, la cote 226, la cote 227, la cote 228, la cote 229, la cote 230, la cote 231, la cote 232, la cote 233, la cote 234, la cote 235, la cote 236, la cote 237, la cote 238, la cote 239, la cote 240, la cote 241, la cote 242, la cote 243, la cote 244, la cote 245, la cote 246, la cote 247, la cote 248, la cote 249, la cote 250, la cote 251, la cote 252, la cote 253, la cote 254, la cote 255, la cote 256, la cote 257, la cote 258, la cote 259, la cote 260, la cote 261, la cote 262, la cote 263, la cote 264, la cote 265, la cote 266, la cote 267, la cote 268, la cote 269, la cote 270, la cote 271, la cote 272, la cote 273, la cote 274, la cote 275, la cote 276, la cote 277, la cote 278, la cote 279, la cote 280, la cote 281, la cote 282, la cote 283, la cote 284, la cote 285, la cote 286, la cote 287, la cote 288, la cote 289, la cote 290, la cote 291, la cote 292, la cote 293, la cote 294, la cote 295, la cote 296, la cote 297, la cote 298, la cote 299, la cote 300, la cote 301, la cote 302, la cote 303, la cote 304, la cote 305, la cote 306, la cote 307, la cote 308, la cote 309, la cote 310, la cote 311, la cote 312, la cote 313, la cote 314, la cote 315, la cote 316, la cote 317, la cote 318, la cote 319, la cote 320, la cote 321, la cote 322, la cote 323, la cote 324, la cote 325, la cote 326, la cote 327, la cote 328, la cote 329, la cote 330, la cote 331, la cote 332, la cote 333, la cote 334, la cote 335, la cote 336, la cote 337, la cote 338, la cote 339, la cote 340, la cote 341, la cote 342, la cote 343, la cote 344, la cote 345, la cote 346, la cote 347, la cote 348, la cote 349, la cote 350, la cote 351, la cote 352, la cote 353, la cote 354, la cote 355, la cote 356, la cote 357, la cote 358, la cote 359, la cote 360, la cote 361, la cote 362, la cote 363, la cote 364, la cote 365, la cote 366, la cote 367, la cote 368, la cote 369, la cote 370, la cote 371, la cote 372, la cote 373, la cote 374, la cote 375, la cote 376, la cote 377, la cote 378, la cote 379, la cote 380, la cote 381, la cote 382, la cote 383, la cote 384, la cote 385, la cote 386, la cote 387, la cote 388, la cote 389, la cote 390, la cote 391, la cote 392, la cote 393, la cote 394, la cote 395, la cote 396, la cote 397, la cote 398, la cote 399, la cote 400, la cote 401, la cote 402, la cote 403, la cote 404, la cote 405, la cote 406, la cote 407, la cote 408, la cote 409, la cote 410, la cote 411, la cote 412, la cote 413, la cote 414, la cote 415, la cote 416, la cote 417, la cote 418, la cote 419, la cote 420, la cote 421, la cote 422, la cote 423, la cote 424, la cote 425, la cote 426, la cote 427, la cote 428, la cote 429, la cote 430, la cote 431, la cote 432, la cote 433, la cote 434, la cote 435, la cote 436, la cote 437, la cote 438, la cote 439, la cote 440, la cote 441, la cote 442, la cote 443, la cote 444, la cote 445, la cote 446, la cote 447, la cote 448, la cote 449, la cote 450, la cote 451, la cote 452, la cote 453, la cote 454, la cote 455, la cote 456, la cote 457, la cote 458, la cote 459, la cote 460, la cote 461, la cote 462, la cote 463, la cote 464, la cote 465, la cote 466, la cote 467, la cote 468, la cote 469, la cote 470, la cote 471, la cote 472, la cote 473, la cote 474, la cote 475, la cote 476, la cote 477, la cote 478, la cote 479, la cote 480, la cote 481, la cote 482, la cote 483, la cote 484, la cote 485, la cote 486, la cote 487, la cote 488, la cote 489, la cote 490, la cote 491, la cote 492, la cote 493, la cote 494, la cote 495, la cote 496, la cote 497, la cote 498, la cote 499, la cote 500, la cote 501, la cote 502, la cote 503, la cote 504, la cote 505, la cote 506, la cote 507, la cote 508, la cote 509, la cote 510, la cote 511, la cote 512, la cote 513, la cote 514, la cote 515, la cote 516, la cote 517, la cote 518, la cote 519, la cote 520, la cote 521, la cote 522, la cote 523, la cote 524, la cote 525, la cote 526, la cote 527, la cote 528, la cote 529, la cote 530, la cote 531, la cote 532, la cote 533, la cote 534, la cote 535, la cote 536, la cote 537, la cote 538, la cote 539, la cote 540, la cote 541, la cote 542, la cote 543, la cote 544, la cote 545, la cote 546, la cote 547, la cote 548, la cote 549, la cote 550, la cote 551, la cote 552, la cote 553, la cote 554, la cote 555, la cote 556, la cote 557, la cote 558, la cote 559, la cote 560, la cote 561, la cote 562, la cote 563, la cote 564, la cote 565, la cote 566, la cote 567, la cote 568, la cote 569, la cote 570, la cote 571, la cote 572, la cote 573, la cote 574, la cote 575, la cote 576, la cote 577, la cote 578, la cote 579, la cote 580, la cote 581, la cote 582, la cote 583, la cote 584, la cote 585, la cote 586, la cote 587, la cote 588, la cote 589, la cote 590, la cote 591, la cote 592, la cote 593, la cote 594, la cote 595, la cote 596, la cote 597, la cote 598, la cote 599, la cote 600, la cote 601, la cote 602, la cote 603, la cote 604, la cote 605, la cote 606, la cote 607, la cote 608, la cote 609, la cote 610, la cote 611, la cote 612, la cote 613, la cote 614, la cote 615, la cote 616, la cote 617, la cote 618, la cote 619, la cote 620, la cote 621, la cote 622, la cote 623, la cote 624, la cote 625, la cote 626, la cote 627, la cote 628, la cote 629, la cote 630, la cote 631, la cote 632, la cote 633, la cote 634, la cote 635, la cote 636, la cote 637, la cote 638, la cote 639, la cote 640, la cote 641, la cote 642, la cote 643, la cote 644, la cote 645, la cote 646, la cote 647, la cote 648, la cote 649, la cote 650, la cote 651, la cote 652, la cote 653, la cote 654, la cote 655, la cote 656, la cote 657, la cote 658, la cote 659, la cote 660, la cote 661, la cote 662, la cote 663, la cote 664, la cote 665, la cote 666, la cote 667, la cote 668, la cote 669, la cote 670, la cote 671, la cote 672, la cote 673, la cote 674, la cote 675, la cote 676, la cote 677, la cote 678, la cote 679, la cote 680, la cote 681, la cote 682, la cote 683, la cote 684, la cote 685, la cote 686, la cote 687, la cote 688, la cote 689, la cote 690, la cote 691, la cote 692, la cote 693, la cote 694, la cote 695, la cote 696, la cote 697, la cote 698, la cote 699, la cote 700, la cote 701, la cote 702, la cote 703, la cote 704, la cote 705, la cote 706, la cote 707, la cote 708, la cote 709, la cote 710, la cote 711, la cote 712, la cote 713, la cote 714, la cote 715, la cote 716, la cote 717, la cote 718, la cote 719, la cote 720, la cote 721, la cote 722, la cote 723, la cote 724, la cote 725, la cote 726, la cote 727, la cote 728, la cote 729, la cote 730, la cote 731, la cote 732, la cote 733, la cote 734, la cote 735, la cote 736, la cote 737, la cote 738, la cote 739, la cote 740, la cote 741, la cote 742, la cote 743, la cote 744, la cote 745, la cote 746, la cote 747, la cote 748, la cote 749, la cote 750, la cote 751, la cote 752, la cote 753, la cote 754, la cote 755, la cote 756, la cote 757, la cote 758, la cote 759, la cote 760, la cote 761, la cote 762, la cote 763, la cote 764, la cote 765, la cote 766, la cote 767, la cote 768, la cote 769, la cote 770, la cote 771, la cote 772, la cote 773, la cote 774, la cote 775, la cote 776, la cote 777, la cote 778, la cote 779, la cote 780, la cote 781, la cote 782, la cote 783, la cote 784, la cote 785, la cote 786, la cote 787, la cote 788, la cote 789, la cote 790, la cote 791, la cote 792, la cote 793, la cote 794, la cote 795, la cote 796, la cote 797, la cote 798, la cote 799, la cote 800, la cote 801, la cote 802, la cote 803, la cote 804, la cote 805, la cote 806, la cote 807, la cote 808, la cote 809, la cote 810, la cote 811, la cote 812, la cote 813, la cote 814, la cote 815, la cote 816, la cote 817, la cote 818, la cote 819, la cote 820, la cote 821, la cote 822, la cote 823, la cote 824, la cote 825, la cote 826, la cote 827, la cote 828, la cote 829, la cote 830, la cote 831, la cote 832, la cote 833, la cote 834, la cote 835, la cote 836, la cote 837, la cote 838, la cote 839, la cote 840, la cote 841, la cote 842, la cote 843, la cote 844, la cote 845, la cote 846, la cote 847, la cote 848, la cote 849, la cote 850, la cote 851, la cote 852, la cote 853, la cote 854, la cote 855, la cote 856, la cote 857, la cote 858, la cote 859, la cote 860, la cote 861, la cote 862, la cote 863, la cote 864, la cote 865, la cote 866, la cote 867, la cote 868, la cote 869, la cote 870, la cote 871, la cote 872, la cote 873, la cote 874, la cote 875, la cote 876, la cote 877, la cote 878, la cote 879, la cote 880, la cote 881, la cote 882, la cote 883, la cote 884, la cote 885, la cote 886, la cote 887, la cote 888, la cote 889, la cote 890, la cote 891, la cote 892, la cote 893, la cote 894, la cote 895, la cote 896, la cote 897, la cote 898, la cote 899, la cote 900, la cote 901, la cote 902, la cote 903, la cote 904, la cote 905, la cote 906, la cote 907, la cote 908, la cote 909, la cote 910, la cote 911, la cote 912, la cote 913, la cote 914, la cote 915, la cote 916, la cote 917, la cote 918, la cote 919, la cote 920, la cote 921, la cote 922, la cote 923, la cote 924, la cote 925, la cote 926, la cote 927, la cote 928, la cote 929, la cote 930, la cote 931, la cote 932, la cote 933, la cote 934, la cote 935, la cote 936, la cote 937, la cote 938, la cote 939, la cote 940, la cote 941, la cote 942, la cote 943, la cote 944, la cote 945, la cote 946, la cote 947, la cote 948, la cote 949, la cote 950, la cote 951, la cote 952, la cote 953, la cote 954, la cote 955, la cote 956, la cote 957, la cote 958, la cote 959, la cote 960, la cote 961, la cote 962, la cote 963, la cote 964, la cote 965, la cote 966, la cote 967, la cote 968, la cote 969, la cote 970, la cote 971, la cote 972, la cote 973, la cote 974, la cote 975, la cote 976, la cote 977, la cote 978, la cote 979, la cote 980, la cote 981, la cote 982, la cote 983, la cote 984, la cote 985, la cote 986, la cote 987, la cote 988, la cote 989, la cote 990, la cote 991, la cote 992, la cote 993, la cote 994, la cote 995, la cote 996, la cote 997, la cote 998, la cote 999, la cote 1000, la cote 1001, la cote 1002, la cote 1003, la cote 1004, la cote 1005, la cote 1006, la cote 1007, la cote 1008, la cote 1009, la cote 1010, la cote 1011, la cote 1012, la cote 1013, la cote 1014, la cote 1015, la cote 1016, la cote 1017, la cote 1018, la cote 1019, la cote 1020, la cote 1021, la cote 1022, la cote 1023, la cote 1024, la cote 1025, la cote 1026, la cote 1027, la cote 1028, la cote 1029, la cote 1030, la cote 1031, la cote 1032, la cote 1033, la cote 1034, la cote 1035, la cote 1036, la cote 1037, la cote 1038, la cote 1039, la cote 1040, la cote 1041, la cote 1042, la cote 1043, la cote 1044, la cote 1045, la cote 1046, la cote 1047, la cote 1048, la cote 1049, la cote 1050, la cote 1051, la cote 1052, la cote 1053, la cote 1054, la cote 1055, la cote 1056, la cote 1057, la cote 1058, la cote 1059, la cote 1060, la cote 1061, la cote 1062, la cote 1063, la cote 1064, la cote 1065, la cote 1066, la cote 1067, la cote 1068, la cote 1069, la cote 1070, la cote 1071, la cote 1072, la cote 1073, la cote 1074, la cote 1075, la cote 1076, la cote 1077, la cote 1078, la cote 1079, la cote 1080, la cote 1081, la cote 1082, la cote 1083, la cote 1084, la cote 1085, la cote 1086, la cote 1087, la cote 1088, la cote 1089, la cote 1090, la cote 1091, la cote 1092, la cote 1093, la cote 1094, la cote 1095, la cote 1096, la cote 1097, la cote 1098, la cote 1099, la cote 1100, la cote 1101, la cote 1102, la cote 1103, la cote 1104, la cote 1105, la cote 1106, la cote 1107, la cote 1108, la cote 1109, la cote 1110, la cote 1111, la cote 1112, la cote 1113, la cote 1114, la cote 1115, la cote 1116, la cote 1117, la cote 1118, la cote 1119, la cote 1120, la cote 1121, la cote 1122, la cote 1123, la cote 1124, la cote 1125, la cote 1126, la cote 1127, la cote 1128, la cote 1129, la cote 1130, la cote 1131, la cote 1132, la cote 1133, la cote 1134, la cote 1135, la cote 1136, la cote 1137, la cote 1138, la cote 1139, la cote 1140, la cote 1141, la cote 1142, la cote 1143, la cote 1144, la cote 1145, la cote 1146, la cote 1147, la cote 1148, la cote 1149, la cote 1150, la cote 1151, la cote 1152, la cote 1153, la cote 1154, la cote 1155, la cote 1156, la cote 1157, la cote 1158, la cote 1159, la cote 1160, la cote 1161, la cote 1162, la cote 1163, la cote 1164, la cote 1165, la cote 1166, la cote 1167, la cote 1168, la cote 1169, la cote 1170, la cote 1171, la cote 1172, la cote 1173, la cote 1174, la cote 1175, la cote 1176, la cote 1177, la cote 1178, la cote 1179, la cote 1180, la cote 1181, la cote 1182, la cote 1183, la cote 1184, la cote 1185, la cote 1186, la cote 1187, la cote 1188, la cote 1189, la cote 1190, la cote 1191, la cote 1192, la cote 1193, la cote 1194, la cote 1195, la cote 1196, la cote 1197, la cote 1198, la cote 1199, la cote 1200, la cote 1201, la cote 1202, la cote 1203, la cote 1204, la cote 1205, la cote 1206, la cote 1207, la cote 1208, la cote 1209, la cote 1210, la cote 1211, la cote 1212, la cote 1213, la cote 1214, la cote 1215, la cote 1216, la cote 1217, la cote 1218, la cote 1219, la cote 1220, la cote 1221, la cote 1222, la cote 1223, la cote 1224, la cote 1225, la cote 1226, la cote 1227, la cote 1228, la cote 1229, la cote 1230, la cote 1231, la cote 1232, la cote 1233, la cote 1234, la cote 1235, la cote 1236, la cote 1237, la cote 1238, la cote 1239, la cote 1240, la cote 1241, la cote 1242, la cote 1243, la cote 1244, la cote 1245, la cote 1246, la cote 1247, la cote 1248, la cote 1249, la cote 1250, la cote 1251, la cote 1252, la cote 1253, la cote 1254, la cote 1255, la cote 1256, la cote 1257, la cote 1258, la cote 1259, la cote 1260, la cote 1261, la cote 1262, la cote 1263, la cote 1264, la cote 1265, la cote 1266, la cote 1267, la cote 1268, la cote 1269, la cote 1270, la cote 1271, la cote 1272, la cote 1273, la cote 1274, la cote 1275, la cote 1276, la cote 1277, la cote 1278, la cote 1279, la cote 1280, la cote 1281, la cote 1282, la cote 1283, la cote 1284, la cote 1285, la cote 1286, la cote 1287, la cote 1288, la cote 1289, la cote 1290, la cote 1291, la cote 1292, la cote 1293, la cote 1294, la cote 1295, la cote 1296, la cote 1297, la cote 1298, la cote 1299, la cote 1300, la cote 1301, la cote 1302, la cote 1303, la cote 1304, la cote 1305, la cote 1306, la cote 1307, la cote 1308, la cote 1309, la cote 1310, la cote 1311, la cote 1312, la cote 1313, la cote 1314, la cote 1315, la cote 1316, la cote 1317, la cote 1318, la cote 1319, la cote 1320, la cote 1321, la cote 1322, la

ger qui résultait, tant pour l'épargne française que pour l'industrie nationale de la liberté que laissait la législation française à l'importation quel qu'elle soit, sous la réserve de certaines formalités d'ordre fiscal, à l'importation du public l'importance de l'affaire financière au moyen de la plus vaste publicité.

En réponse, on a dit que l'interdiction nationale était en jeu (et les événements l'ont cruellement prouvé), mais encore le prospectus d'émission, par des promesses fallacieuses, donnait au public une idée erronée des avantages de la souscription.

Mais la banque, demandons-nous à M. Dutheil, n'a-t-elle pas été frappée à ce sujet d'une lourde amende ?

— En effet, nous dit l'honorable député, la banque Périer a été punie par l'administration pour avoir pas observé les délais réglementaires entre la date de sa déclaration à l'administration et la publication de son prospectus d'émission, mais précisément l'importance de cette amende a été disproportionnée avec l'importance de la faute légère commise, et l'interdiction nationale que le gouvernement attachait à ce que l'émission des bons ottomans n'eût pas lieu et justifiait amplement l'intervention.

Mais la banque Périer a-t-elle payé cette amende ?

— La banque Périer a adressé à l'administration des finances une demande de réduction, ou remise de sa peine. L'honorable député décide que le ministre a pris en son honneur en suite de cette requête, mais ce que je veux vous dire, c'est que la banque Périer ayant fait un procès à l'administration devant le tribunal civil de la Seine, au sujet de cette amende, a obtenu gain de cause, en février 1916.

L'honorable le ministre des finances a fait appel de ce jugement, que rien ne paraît justifier, devant une juridiction supérieure.

Duval interrogé

Hier matin, on l'a vu, M. Bouchardon a interrogé pendant plusieurs heures l'ancien administrateur du Bonnet Rouge, M. Emile Duval, en présence de son avocat, M. Magnan.

Bolo sera transféré à la Santé

L'état de santé de Bolo est des plus florissants. Il mange de bon appétit et son urémie a disparu. Une consultation des quatre médecins qui l'observent aura lieu incessamment et c'est quand ils auront donné leur avis — ce qui ne tardera pas — que le pacha sera transféré de Fresnes à la prison de la Santé.

Un avoué est désigné à Bolo pacha

Le président du tribunal civil de la Seine, M. Servin, a reçu hier la visite, au Palais de Justice, de M. Jacques Bonzon qui lui a demandé, ainsi que nous l'avons dit hier, de faire désigner un avoué afin de permettre à Bolo pacha de défendre ses intérêts pécuniaires devant le tribunal de commerce.

La requête de M. Bonzon a été transmise au président de la chambre des avoués, M. Thorel, qui a désigné, M. Dallery, avoué, pour soutenir les intérêts de Bolo pacha devant les juges consulaires.

Une lettre de M. Bertelli

M. Bertelli, représentant à Paris de M. Hearst, nous demande de préciser certains passages de la conversation que nous avons rapportée hier. Nous publions très volontiers sa lettre, qui remet les choses au point :

« Avant tout, je n'ai jamais dit que M. Hearst, en plusieurs circonstances, a versé des sommes importantes à la propagande anti-allemande. Je tiens à déclarer que, à ma connaissance, les personnalités françaises que j'ai l'honneur de connaître n'ont aucun besoin de recevoir des subsides de l'étranger pour affirmer leur patriotisme. Ce que j'ai déclaré, c'est que depuis le commencement de la guerre, M. Hearst a dépensé plus que n'importe quel autre journaliste étranger pour obtenir de la part des personnalités littéraires les plus éminentes de France, d'Angleterre et d'Italie, leurs collaborations afin de présenter dignement et correctement la cause des Alliés à nos lecteurs américains, qui comptent plus de 15 millions.

Il est aussi inexact d'ajouter que j'ai laissé entendre que je suis « plus long que je ne le voudrais dire sur l'état de Bolo ». J'ai dit tout ce que je sais à M. le capitaine Bouchardon, dont l'intelligence et le tact font honneur à la magistrature militaire. A part cela — qui a été d'ailleurs très bien résumé dans votre interview — je ne sais absolument rien sur les agissements de Bolo pacha. Je tiens à déclarer que j'ai en outre à protester contre l'appellation de « fripouille » que, selon votre reportage, j'aurais prononcée contre M. Bolo. M. Bolo est en train d'être jugé par la justice française, et il ne m'appartient pas de porter un jugement privé sur lui.

Chez M. Georges Cain

Le bruit ayant couru que M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, avait eu quelques relations avec Bolo, nous sommes allés lui en demander confirmation.

— Je n'ai jamais été en rapport, nous a-t-il répondu, avec Bolo. Je ne l'ai jamais vu. Je le regrette même et j'aurais bien voulu le connaître, car c'est un « type ». J'ai vu M. de Hart, je l'ai vu danser, mais Bolo, jamais.

La déposition de M. Léon Daudet

Dans la journée d'hier, le capitaine Bouchardon a continué à recevoir les déclarations de M. Léon Daudet. On pense que celui-ci aura terminé de donner les explications qu'il a promises d'ici quarante-huit heures.

Le cas de M. Gaston Roulier

Nous recevons la communication suivante : Des les premières accusations portées contre M. Gaston Roulier, le comité de l'Association des journalistes a tenu à la quelle il appartient, la saisie de l'incident. Il s'agit, on le sait, d'une tentative de publication d'un journal pacifiste à Madrid.

Dans sa dernière séance, au lendemain de l'ouverture de l'instruction pour intelligence avec l'ennemi, le comité a décidé de poursuivre son enquête conformément aux statuts.

REILLERON Du Petit Journal du 30 Octobre 1917

LE COURRIER de Washington !...

LA MENACE SILENCIEUSE

VI. — Comment ils opèrent (Suite)

... Dans la pièce voisine du bureau de son père, miss Dare venait d'entrer. Jolie, à ravir, dans un costume de ville, dont la sobre élégance mouillait admirablement sa grâce, Pearl Dare s'immobilisait elle aussi :

— Je ne me trompe pas ? murmura la jeune fille. Il y a quelqu'un dans le bureau de père !... Et père n'est pas là, cependant ?

— Caries, elle était fort loin de deviner la personnalité terrifiante du visiteur qui se trouvait si près d'elle. Pearl Dare supposait, à ce moment, que Toko ou un autre domestique accomplissait quelque besogne qui aurait dû être faite à pareille heure. Elle songea donc :

— Qu'il est donc désagréable d'avoir toujours à surveiller !

LES RESTRICTIONS sont moindres en France que partout ailleurs

Il est quelques personnes qui, en France, se plaignent parce qu'elles ont à subir des restrictions. Etablies sur la carte de sucre, la carte de charbon, le carnet de pain, supprime-t-on la vente du lait dans les cafés-restaurants après neuf heures du matin, assésit-on de pleurer notre situation économique. Si l'on jette cependant un coup d'œil sur les différents pays, tant belligérants que neutres, on s'apercevra qu'entre tous la France est privilégiée.

On connaît la situation critique de l'Allemagne au point de vue alimentaire. Que diraient donc les citoyens allemands s'ils étaient soumis au même régime que les sujets du Kaiser ? La ration de pain est d'environ 280 grammes par personne et par jour. On est loin des 500 grammes qui sont prévus par notre carnet de pain.

Le régime des deux jours sans viande qui nous a paru si dur cesse dans une semaine, alors qu'en Allemagne à droit, en tout et pour tout à 36 grammes par jour. En ce qui concerne les graisses et huiles alimentaires (beurre compris), l'Allemagne n'est pas moins mal partagée, puisque la ration hebdomadaire est de 60 grammes, encore n'est-elle que très rarement distribuée. Quant au lait, à part les enfants, les malades et les femmes qui allaitent, on peut dire que dans la grande majorité des villes, les autres consommateurs n'en reçoivent pas.

La situation n'est pas meilleure en Autriche. La farine est fixée à 90 % et la ration de pain est fixée à 280 grammes. Les arrivages de pommes de terre ont été si rares et si peu abondants qu'ils n'ont permis que des distributions insignifiantes ; on envisage actuellement la possibilité de cartes donnant droit à une ration hebdomadaire de 1 kilo.

La Bulgarie et la Turquie subissent le même sort. Les neutres, comme les belligérants, subissent les contre-coups des hostilités et ils n'ont pas été les derniers à adopter le système des restrictions. La ration de pain en Suisse est fixée à 250 grammes par tête et par jour ; pour la viande, l'arrêté du Conseil fédéral, en 14 octobre 1917, interdit de consommer dans les hôtels, restaurants, etc., plus d'un plat de viande ou d'œufs par jour. Le Danemark, la Suède, les Pays-Bas ont été obligés également de réduire les rations de pain, de légumes secs et de pommes de terre.

Enfin, chez nos propres alliés, l'Italie et Grande-Bretagne, par exemple, on a dû aussi se restreindre. En Italie, le rationnement local s'étend au blé, au pain, au maïs, au riz, aux pâtes alimentaires, à la viande. Quant à nos amis d'outre-Manche, il a été établi un rationnement pour les repas servis dans les restaurants et le contrôle de l'alimentation a été demandé à la population de ne consommer que 250 grammes de pain par jour et 162 grammes de viande par jour.

Ces comparaisons permettent de constater combien minimes sont les restrictions que le gouvernement français nous demande de supporter, alors que nos ennemis voient leurs rations considérablement réduites, alors surtout que nos alliés restreignent eux-mêmes leurs besoins, qui cessent en France murmurer ?

MORTS GLORIEUSES

Le maréchal des logis François Faury, 24 ans, du 1^{er} régiment d'artillerie lourde, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, décédé à Reims le 3 novembre 1915, a été tué à son poste de combat, le 22 septembre, au bois de la Caillotte.

La hausse illicite du charbon

Il y a déjà de longs mois, une instruction fut ouverte par le parquet de la Seine contre des négociants en charbon inculpés du délit de hausse illicite du prix des marchandises, en vertu de la loi du 20 avril 1916.

M. Pradet-Balade, juge d'instruction, chargé de cette enquête, a clos, hier, son instruction en renvoyant devant le tribunal correctionnel quatre inculpés qui ont vendu le charbon à des prix trop élevés. Ce sont : Camille Maistrain, rue Croix-Nivert ; Mme Marie Marly, rue Copernic ; Mme veuve Vigouroux, rue de Chazelles ; et Jean Tsalay, boulevard Bruneau, à Levallois-Perret.

Le passé et les agissements mystérieux du Hongrois Brummel

Nous avons annoncé hier l'arrestation d'un Hongrois nommé Brummel qui, après une série d'aventures d'évasion et de désertion, dirigeait à Paris un important commerce. C'est sous le faux nom de Vaysière qu'il vécut en Amérique et s'engagea en France comme interprète et il se faisait appeler en dernier lieu Morel-Bouquet, ayant à ce nom un état civil complet avec toutes les pièces nécessaires. Il habitait et tenait son important commerce rue Cavendish.

L'enquête a continué hier, mais on n'a pu mettre la main encore sur les complices qui lui ont procuré son faux état civil. Brummel a été en relations en Amérique avec Hearst, le directeur de journaux germanophiles dont il est tant question en ce moment et sous les ordres de qui il aurait été. On recherche si Brummel n'aurait pas conservé ses relations avec Hearst et n'aurait pas été chez nous un agent d'informations pour l'ennemi.

A LA CHAMBRE LERAVITAILLEMENT

M. Maurice Long laisse entrevoir de nouvelles restrictions

On pensait généralement que les interpellations sur le ravitaillement seraient terminées dans la séance d'hier. Mais au moment où la Chambre allait être appelée à se prononcer sur les cinq ordres du jour déposés comme sanction au débat, et qui tous, d'ailleurs, expriment la confiance au gouvernement, elle a décidé de renvoyer à demain la suite de la discussion.

Cette décision a été prise en raison du motif que voici, invoqué en faveur du renvoi par M. Gonnier, président de la commission de l'Agriculture :

— Nous espérons que le gouvernement nous donnerait des explications sur les directives de sa politique économique. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de clore le débat sans que ces explications aient été fournies. Elles nous paraissent être données en comité secret, mais le gouvernement doit être entendu demain sur ces questions, par les commissions du budget et de l'Agriculture réunies.

Le demandeur qu'il soit sursis au vote sur les cinq ordres du jour jusqu'à l'audition du gouvernement par les commissions.

Cependant, M. Maurice Long tint à répondre immédiatement aux orateurs qui avaient pris la parole au cours de la séance, MM. Paul Laffont, Barthe, Tissier, Cazassus, Théveny, Charpentier et Landrien.

Contre la hausse des vins

A M. Paul Laffont, qui, dans un discours très substantiel et accueilli avec faveur, avait exprimé ses inquiétudes sur la hausse des vins, le ministre du Ravitaillement donne ces assurances :

— Je m'efforcerai de généraliser les groupements d'achats des coopératives, ce qui permettra de combattre efficacement l'industrie des marchands du front et de faire payer le pinard moins cher à nos soldats. (Très bien ! Très bien !) Je faisais allusion à l'importation des vins d'Italie et de Portugal, qui en pureté représentent une partie de la récolte de l'Algérie, afin d'amener des vins étrangers sur le marché français.

Cependant, le jour où les viticulteurs du Midi auront fait leur récolte, qui s'annonce comme meilleure qu'on ne l'annonçait, quel intérêt que je veie à importer des vins étrangers, je réserverai d'abord nos wagons-réservoirs à la production française. (Applaudissements.)

Un « dictateur des battages »

Autre question, celle des blés. M. Long — outre le système général qu'il a déjà fait connaître et qui mettra le contrôle de toutes les minoteries du pays dans la main de l'Etat, — annonce qu'il s'est préoccupé de la question des battages.

— A la date d'hier, dit-il, nous avons institué une sorte de dictateur des battages. M. l'intendant général Marry, qui aura le droit de renouveler les surseis des battages d'envoyer du matériel là où il est nécessaire, de réclamer dans les dépôts les hommes utiles aux battages.

Le ministre de l'Agriculture — L'an dernier, le G. G. a accordé 1.500 surais ; cette année, il en a accordé 8.000.

Mais il y a un problème dont l'urgence s'impose : celui de faire vivre le pays jusqu'à la récolte prochaine. Des restrictions ont été prises, il y en aura d'autres, car la réduction du tonnage fera sentir ses effets sur la consommation des produits qui nous viennent de l'étranger.

M. Long ajoute :

— Des comités de répartition entre les Alliés ont été créés à Londres. Nous nous sommes mis en liaison plus étroite pour qu'il y ait un effort de production demandé au pays afin de le mettre en harmonie avec l'effort militaire. Nous poursuivons l'égalité du front économique comme l'unité du front militaire et diplomatique.

Il résulte de vos déclarations, interromp M. Abel Ferry, que le gouvernement a le dessein de demander la mise en commun des effectifs et des ressources agricoles.

La politique du ravitaillement engage toute la politique d'effort du gouvernement. En 1917 comme en 1916, en 1915 et 1914, c'est la France qui a subi l'effort principal de l'ennemi.

Depuis dix-huit mois, le front allié n'a pas été modifié. Il nous est apparu que le gouvernement avait encore à lui-même à lui-même des problèmes par les grands quartiers généraux. Nous le supplions de ne pas abandonner la direction de ces questions à des subordonnés. (Applaudissements.)

J'ai la certitude, répond le ministre, que le gouvernement partira les yeux grands ouverts à assurer une mise en commun de plus en plus étroite des effectifs.

Sur ce point spécial, un effort se poursuit auquel l'espère que bientôt vous aurez à rendre hommage (Très bien ! Très bien !)

Et M. Long termine, aux applaudissements de la Chambre, par ces mots :

— Il faut que l'opinion soit préparée à certaines restrictions et à certaines gênes que le public bien préparé les supportera d'autant mieux qu'il aura le sentiment d'être mieux associé à la poursuite de cette guerre.

Pour les rapatriés

En fin de séance, on décide de joindre à l'interpellation de M. Dausly, fixée au 30 octobre, des interpellations de M. Reformato « sur l'application des circulaires ministérielles relatives à l'allocation des réfugiés des régions envahies » et de MM. François Lefebvre, Léon Pasquel et Duru sur la situation et le logement des rapatriés des pays envahis ».

Séance demain jeudi.

LA MODE

SE VEND PARTOUT 15 centimes

A TRAVERS PARIS

On arrête un stock de volours et de voleuses qui opèrent dans le Métro

Des inspecteurs de la Sûreté ont arrêté de nombreux voleurs et voleuses à la tire et à l'eshrouffe qui exerçaient leurs talents dans le Métro et le Nord-Sud :

Roger-François Rousselin, 30 ans, soldat au 1^{er} régiment d'infanterie, surpris en flagrant délit à la station Concorde ; Isaac Abraham Hovmann, 25 ans, employé de commerce, rue Vieille-du-Temple, à la station Châtelet ; Adrien Louchet, 30 ans, ouvrier d'usine, mobilisé, rue Victor-Hugo, à Levallois-Perret, à la station de la gare de Lyon ; Pierre Adrien, 20 ans, qui venait de voler 150 francs au préjudice d'une réfugiée à la station Bastille ; les femmes Jeanne Privat, 40 ans ; Françoise Malgou, 25 ans ; Françoise Bouche, 28 ans, qui avaient soustrait à une personne âgée, dans le Nord-Sud, à la station Solferino, son portefeuille contenant 90 francs.

M. Duranton a envoyé tous ces malfaiteurs au Dépôt.

La mort de M. Chazot

Nous avons annoncé hier la mort de M. Chazot. C'est à Goussainville, arrondissement de Pontoise, que M. Chazot est tombé d'un train se dirigeant sur Paris. Le convoi ayant continué sa route, il a été impossible de déterminer les causes de l'accident. M. Chazot était officier d'administration, attaché à la place d'Alençon.

Le corps sera transporté à L'Hay (Seine), où aura lieu l'inhumation.

Pour attendre la chaussure nationale

Une jeune fille, Odette Filaine, 16 ans, habitant rue de Picardie, a été arrêtée au carreau du Temple au moment où elle faisait passer à une compagne deux chaussettes de soie qu'elle venait de dérober à un étalage. Au domicile de cette compagne, une femme Pichard, demeurant rue des Rosiers, on découvrit 35 paires de chaussures de luxe provenant de vols antérieurs.

Les Robinsons de la rue Poissonnière

Dans un terrain vague, 25, rue Poissonnière, une bande de sept petits vagabonds, dont le plus jeune a dix ans et le plus vieux quatorze, avait élu domicile depuis deux mois. Ils habitaient là, couchant sous une hutte qu'ils avaient construite avec des planches et des toiles, vivants de rapines. Hier, cependant, l'un d'eux fut pris en train de voler un fromage dans une crèmerie, ce qui permit de découvrir toute la bande. Trois ont été renvoyés à leur famille ; les autres sont au Dépôt.

Mise au point

La Compagnie Electro-Mécanique, qui possède une bande sept petits vagabonds, dont le plus jeune a dix ans et le plus vieux quatorze, avait élu domicile depuis deux mois. Ils habitaient là, couchant sous une hutte qu'ils avaient construite avec des planches et des toiles, vivants de rapines. Hier, cependant, l'un d'eux fut pris en train de voler un fromage dans une crèmerie, ce qui permit de découvrir toute la bande. Trois ont été renvoyés à leur famille ; les autres sont au Dépôt.

FAITS DIVERS

1^{er} ARR. — Rue de la Boétie, 51, M. Archange Morel, 46 ans, peintre en bâtiments, se tue en tombant du toit d'un immeuble.

2^e ARR. — Faubourg Montmartre, 4, M. David Bollit tombe d'un échafaudage et se blesse grièvement à la cheville.

3^e ARR. — Place Nationale, Louis Bauro, 19 ans, sans domicile fixe, d'un coup de revolver, la poitrine sa maîtresse, Louise Perat, 18 ans, demeurant place Pinaud, et s'entend. La blessée est à la Pitié.

Les envois de dons par les œuvres aux unités du front

Les œuvres envoyant des dons sur le front étaient au nombre de 27. On leur a remis des cartes postales permettant aux bénéficiaires d'exprimer leurs remerciements. L'envoi de ces cartes par les œuvres a été interdit. Cette mesure avait soulevé des protestations, le ministre vient de révoquer l'usage de ces cartes et a adopté un modèle proposé par le Touring-Club. Ces cartes ne doivent mentionner que les nom et prénoms de l'expéditeur, à l'exclusion de tous renseignements d'unités et de secteurs. Elles contiennent la formule d'un vœu de réception : « Le tout est arrivé en bon état » ou « en mauvais état », etc.

PROPOS D'ACTUALITE

Les pommes de terre dans la zone des armées

Les cultivateurs du Pottou et de la Touraine se plaignent, non sans raison, des commissions de réquisition qui ne leur paient que 14 ou 15 francs des pommes de terre taxées par décret à 18 francs.

Or, il paraît qu'ils sont, à ce point de vue, mieux payés encore que les cultivateurs de la zone des armées.

Un instituteur nous écrit d'un village de la Haute-Saône :

« Au printemps dernier, le gouvernement a recommandé de planter la pomme de terre. Il a même offert, à la semaille, qui, entre parenthèses, n'est jamais arrivée. Cependant, aucun tant dans son intérêt personnel que par patriotisme, s'est mis à l'œuvre. Les pauvres gens eux-mêmes ont loué et défriché des terrains et acheté de la semence pour cultiver le précieux tubercule.

« Qu'en est-il résulté ?... Chaque ménage a plus de pommes de terre qu'il ne lui en faut pour son propre usage. Donc, on se réjouissait, par avance, de les voir taxer à un bon prix ; et chacun, comme la Perrette de la fable, comptait avoir, en les revendant, de l'argent bel et bon.

« Mais on comptait sans les instructions, actuellement en vigueur, qui interdisent l'exportation, pour le commerce, des pommes de terre, en dehors de la zone des armées.

« Or, l'intendance ou les commissions de réquisition n'en achètent pas chez nous. Et vous savez que les pommes de terre ont, cette année, une tendance à se gâter.

« Nos pommes de terre devaient-elles donc pourrir dans les caves, alors qu'elles pourraient servir au ravitaillement civil ou militaire ? »

Monsieur le ministre, ne réformerez-vous pas les instructions qui empêchent les pommes de terre de quitter la zone des armées ?

Jean Lecocq.

Les jours sans viande ont pris fin hier

Hier était le dernier jour sans viande ; c'est donc, hier, pour la dernière fois que des désirs de manger le lundi ou le mardi une côtelette ou un bifteck on se « y'all reposer le plat commandé ».

M. Maurice Long, ministre du Ravitaillement, a, on s'en souvient, déclaré en effet à la Chambre que les deux jours sans viande seraient supprimés à partir du 15 octobre.

Il n'y avait aucune raison pour motiver la prorogation du décret du 14 avril 1917. Notre cheptel, en ce qui concerne tout au moins le troupeau bovin, n'est pas sensiblement diminué. Le régime des deux jours sans viande lui a permis de se reconstituer dans une certaine mesure. Le troupeau, au mois de juillet, s'élevait à 12.442.000 têtes. Les éleveurs n'ont pas le décret du 14 avril peuvent évaluer à 12 % au plus. Dans ces conditions et en tenant compte du manque de fourrage pendant l'hiver qui forcera les cultivateurs à abattre les animaux, le maintien des jours sans viande n'aurait plus de raison d'exister.

Chez les restaurateurs

C'est avec un plaisir non dissimulé que pour la dernière fois, hier, les restaurateurs ont composé un menu exempt de viande.

La rédaction de la carte, nous a dit M. Buisson, président du syndicat des bouillottes parisiennes, devait être une complication inutile. Heureusement, nous en avons fini, aujourd'hui. Soyez persuadés d'ailleurs que ce régime qui a gêné les restaurateurs et les consommateurs pauvres, n'a procuré que des économies insignifiantes. Le résultat, le plus clair a été de faire hausser les prix du poisson et des légumes.

— Vous ne croyez pas, alors, qu'il sera nécessaire de recourir de nouveau à ce régime ?

— Non, mais il est une mesure que devrait bien prendre le ministre du Ravitaillement. La pénurie de fourrage est inévitable. Aussi pour empêcher la viande de monter est-il bon de limiter la consommation de viande. On ne pourra pas de se produire si l'on n'y veille — il conviendrait d'étudier la question de l'abattage, dès la fin de l'année, de 800 à 900.000 têtes de bétail pour les mettre dans des frigorifiques ou en faire des conserves.

M. Viviani en Amérique

La Mission française en Amérique, par M. René Viviani, préfète de M. Henry Bergson. M. Viviani, qui était président du Conseil au début de la guerre, et qui était passé au gouvernement jusqu'à ces jours derniers, avait été chargé, au mois d'avril, de se rendre en Amérique et de montrer à nos alliés, en compagnie du maréchal Joffre, quel avait été l'effort de la France pendant ces trois ans de guerre.

Nous avons eu, au fur et à mesure de sa mission par de brèves télégrammes des échos de l'enthousiasme que déclenchait son éloquence.

A son retour, M. Viviani résumera de sa parole enthousiaste, à la Chambre d'abord, au Sénat ensuite, l'œuvre qu'il venait d'accomplir.

Les discours qu'il avait prononcés de l'autre côté de l'océan, recueillis par le volume M. H. Bergson en a écrit la préface ; il était alors en Amérique, il entendait plusieurs de ses discours ; il fut témoin de ce que peut l'éloquence au service d'une belle cause, même quand l'orateur, comme c'était le cas de M. Viviani, est un homme qui n'est pas comédien de tous ses auditeurs.

— Je me rappelle, dit M. Bergson, comment au mois de mai, quand je n'avais pas le français, mais qui avait tout compris, me dit avec émerveillement : « C'est l'âme qui parle à l'âme. »

Cette éloquence de M. Viviani, les lecteurs la retrouveront dans le volume. Certes, il leur manquera la voix ardente et le geste passionné du grand orateur, mais toute la pensée reste avec la beauté d'une forme impeccable.

ÉCHOS

Le comité central du Syndicat national de défense des petites maisons à ball et de terrains non libérés, au cours de sa dernière séance, a décidé d'adresser sans retard son rapport aux commissions et groupes parlementaires et de demander au ministre compétent que la question vienne à l'ordre du jour.

L'aviateur Paul Granier, officier observateur d'artillerie, a été tué dans son avion par un obus qui a tout pulvérisé, au point qu'on n'a même pas retrouvé trace du corps. Le commandant de l'escadron d'aviation, M. Granier père une lettre dans laquelle il lui annonce que le jeune officier est proposé pour une citation à l'ordre de l'armée. Le sous-lieutenant Granier, qui était un brave, avait été de toutes les grandes opérations depuis le début de la guerre. Il avait déjà été cité à l'ordre de l'armée.

En vue d'éviter des erreurs de destination, le ministre du Ravitaillement rappelle au public que les questions relatives aux approvisionnements en charbon ne sont pas de son ressort, mais dépendent de celui du ministère de l'Armement.

Le général Dubail, gouverneur militaire de Paris, accompagné de son officier d'état-major, le capitaine Courty, s'est rendu, hier matin, à Moisselles (Seine-et-Oise), visiter l'hôpital militaire où se trouvaient réunis 150 blessés de la guerre.

Le gouverneur a été reçu par le général Helo, commandant le département de Seine-et-Oise, et, après avoir visité l'hôpital, a remis neuf médailles militaires et des croix de guerre.

Le Lacrymogène, organe hilarant du 154^e d'infanterie, qui est un de nos spirituels journaux du front, annonce à ses lecteurs avec une légitime satisfaction l'inscription d'un grand abonné, lequel est le général « Béta », qui donne ainsi une nouvelle marque de sa sollicitude à nos poilus qui en sont justement fiers.

LA DÉPOPULATION et l'Académie de médecine

La question de la dépopulation était, hier encore, à l'ordre du jour de l'Académie de médecine. On y a continué la discussion des conclusions du rapport de MM. Charles Richet et Pinard de l'Académie, adoptant un amendement en faveur d'une allocation suffisante pour les charges pécuniaires qu'entraînent la naissance et l'éducation de l'enfant, sans préjudice de dégrèvement aux familles nombreuses.

LA VIE CHÈRE

Hausse des denrées maraîchères

Malgré l'abondance des arrivages aux pavillons des légumes et fruits, le nombre des acheteurs étant tel, hier matin, que l'on a enregistré une hausse assez sensible des produits maraîchers, notamment des navets, des carottes, des poireaux et des pois verts. Il y avait, avec les détaillants, beaucoup de ménagères qui, de plus en plus, prennent l'habitude de se procurer leurs légumes aux Halles et bénéficient des prix de gros.

La situation est sans changement. Malgré la hausse de 0 fr. 40 par kilo sur les beurres fins — dont le prix uniforme est maintenant 7 fr. 80 — ces beurres se vendent très facilement et la ressource ne porte que sur les ordinaires.

La hausse continue sur les fromages à pâte molle en raison du temps frais et la ressource des fromages à pâte sèche diminue chaque jour la vente en étant également fort active.

Toujours peu de poisson à cause de la température. Aussi, hier, jour de grosse vente, tout s'est enlevé dès le début du marché au prix maximum atteint les jours précédents. Il y a de la hausse sur la sole qui s'est vendue 12 francs.

COURRIER BELGE

Les messages allemands. — Les Boches ont officiellement annoncé que M. de Bunsen (l'ancien ambassadeur allemand) était mort en combattant pour eux. Or, ce roi se porte à merveille et reste toute son aide aux Belges combattant les Allemands.

Jour de la 1^{re} campagne d'hiver. Finiste après de mes gracieuses lectures pour qu'elles répondent aux demandes de nouvelles des braves soldats belges, isolés de leurs familles depuis 1914.

Soldat belge, beloteur, désolé, pendant son congé (10 jours) occupation dans l'armée. — M. de Bunsen, ancien ambassadeur allemand, est mort en combattant pour eux. Or, ce roi se porte à merveille et reste toute son aide aux Belges combattant les Allemands.

Le personnel de la 1^{re} batterie belge de 120 long n'a pas encore touché l'indemnité de combat allouée depuis le 1^{er} juillet. Avis à M. de Bunsen.

Le 1^{er} bataillon belge de 120 long n'a pas encore touché l'indemnité de combat allouée depuis le 1^{er} juillet. Avis à M. de Bunsen.

LES TRIBUNAUX

L'adjudant Nègre acquitté par le Conseil de guerre

